

DATE DE CONVOCATION : 23 MARS 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – M. VILLEGER – K. GAI - J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE – E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. CLERC – N. ARILLA donne pouvoir à G. MICHELY – S. LABROUSSE donne pouvoir à B. LAFAYE.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: G. MIGNON – N. ARILLA – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: P. FRÉON

OBJET : SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, parue le 27 août 2005, réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes, l'attribution des subventions aux associations donne lieu désormais à une délibération distincte du vote du budget,

VU le vote du Budget Primitif de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, par délibération n° 2017-40 du Conseil Municipal du 29 mars 2017,

CONSIDÉRANT que la Commune de Châteauneuf-sur-Charente verse une subvention aux associations culturelles et sportives après examen des commissions respectives,

CONSIDÉRANT que le versement de la subvention communale est subordonné à la production par l'association de son compte rendu d'activités, de son bilan financier et du budget prévisionnel afin de vérifier la bonne utilisation des fonds publics alloués,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations ou organismes mentionnés ci-dessous, les montants de subventions proposés (il est précisé que ces dépenses sont prélevées à l'article 6574 du budget principal 2017) comme suit :

• **Commissions « Affaires scolaires – Sport » :**

Associations sportives et scolaires	Propositions 2017
Parents d'élèves Sainte Marthe	1 000 €
Parents d'élèves AP2M	1 000 €
Parents d'élèves Maurice Genevoix	1 000 €
Coopérative primaire	2 320 €
Coopérative maternelle	1 100 €
Basket Club de Châteauneuf	900 €
Castel Bad 'Loisirs	400 €
Castel Hand Ball 6	1 660 €
Chasse	600 €
Châteauneuf Vibrac Canoë Kayac	150 €

Cyclo Castel Plaisir	700 €
Ecrevisses castelnoviennes	300 €
Gymnastique volontaire	580 €
Jogging club	300 €
Karaté club	550 €
Ouest Charente Judo	4 600 €
Sport santé	300 €
Sport pour tous	400 €
Tennis club castelnovien	1 400 €
Tennis de table	1 160 €
Union cycliste castelnovienne	1 540 €
Union sportive castelnovienne	3 000 €
UNSS	1 000 €
Volley Ball castelnovien	600 €
	26 560 €

- **Commissions « Associations - Solidarité » :**

Associations caritatives	Propositions 2017
Ecole de Musique	800 €
UNRPA	800 €
St Surin Pétillon	800 €
Comité des fêtes du Plaineau	1 000 €
Créasons	600 €
Le cœur à l'ouvrage	400 €
Médaillés Militaires	200 €
ADMR	200 €
Don du Sang	700 €
Les Amis du cinéma	400 €
Four de Brioux	350 €
Union des anciens combattants	250 €
La Castel Notre (amicale de l'hôpital)	200 €
Cool auto 16	700 €
Comité de Jumelage	700 €
L'Hirondelle	100 €
	8 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR (Madame Stéphanie HIBON-MINET ne prend pas part au vote)** adopte le montant des subventions attribué aux associations.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE